

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt six janvier deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, , Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Gilbert PLA.

N°05/2004

**OBJET : PRESTATION DE SERVICE - SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES
EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE BIZANET,
MONTREDON, RAISSAC ET VILLEDAGNE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Rapporteur expose :

Par délibération du 3 novembre 2003, le Bureau Communautaire avait approuvé le dossier de consultation pour la prestation de services pour la surveillance et l'entretien des équipements d'assainissement et d'eau potable de Bizanet, Montredon, Raissac et Villedaigne.

Par courrier du 1^{er} juillet 2003, Monsieur le Préfet a attiré notre attention sur la nécessité d'une deuxième délibération, à l'issue de l'attribution du marché afin que l'organe délibérant approuve chaque acte d'engagement tel qu'il sera signé par Monsieur le Président.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 23 janvier 2004 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de la Générale des Eaux pour un montant de 84.351,79 € HT par an.

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec la Générale des Eaux qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet aux budgets annexes Eau et Assainissement de la CAN,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir avec la Générale des Eaux.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.